



## AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 23 novembre 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRIQUE 2021-009 ADOPTANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 4200 DÉFINISSANT LES PERMIS, CERTIFICATS, MODIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES**

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement sur les permis et certificats afin d'ajouter certaines conditions techniques et équipements d'ordre administratif, notamment en lien avec les interventions devant faire l'objet d'un permis ou d'un certificat, ainsi que la grille tarifaire.

Ce règlement est en vigueur en date d'ajourné(e) conformément à la Loi et est disponible pour consultation en communiquant au 450-541-5048, poste 355, ou par courriel au [services@sjm.qc.ca](mailto:services@sjm.qc.ca)

Décreté à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 24 novembre 2021

Je, soussignée, Isabelle Arcuata, directrice générale et greffière exécutive certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts et conformes à la Loi en vigueur et que j'ai en effet fait une copie au bureau municipal et au 20, rue Principale, entre 8108 et 2205, le 24 novembre 2021.



Isabelle Arcuata, Directrice générale et greffière exécutive